LA POLITIQUE REGIONALE

Désireux de donner aux Partis démocratiques une tribune où ils pourront exposer leurs idées en toute liberté — et même contradictoirement — nous insérerons, sous cette rubrique, les articles des élus ou les informations importantes, durant la période électorale, dans la mesure où ces communications intéressent la politique de notre région.

♣ ♣

Un banquet de la Fédération Républicaine de l'arrondissement de Valenciennes

La Fédération Républicaine de l'arrondissement de Valenciennes organise pour le dimanche 30 décembre, à 13 heures, un banquet, qui se tiendra à Valenciennes, salle des Académies, après son assemblée générale, qui a lieu le même jour, à dix heures, salle du Cinéma Choquet.

Les élus au Parlement y assisteront, ainsi que les candidats de la F. R. aux élections sénatoriales du 6 janvier.

M. Loucheur y fera un exposé de la politique extérieure et coloniale, faisant suite au programme intérieur et social exposé à Lille dimanche dernier.

On nous informe que les adhésions au banquet sont reçues de suite chez Ravez, 29, rue Saint-Géry, à Valenciennes.

Un mystérieux drame du revolver, à Raismes

Mercredi, jour de Noël, vers 7 heures du matin, l'attention de M. Abad Mariano, demeurant rue Thiers, à Sabatier, était attirée par plusieurs coups de revolver, qui venaient d'être tirés dans la rue.

Se penchant à sa fenêtre, il aperçut un groupe d'Espagnols, au milieu duquel se trouvait accroupi un jeune homme, qu'il reconnut bientôt pour son fils.

Descendant aussitôt, il releva le blessé, Abad Ramon, et le transporta chez lui, où le docteur, mandé d'urgence, constata qu'il avait quatre balles dans l'aine et le fit diriger sans délai sur l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

Les Espagnols qui accompagnaient Ramon, La Hera Eustasco, 30 ans ; Jean Vielba, 24 ans ; Prado Mariano, 21 ans ; Klos François, 30 ans, interrogés, racontèrent comment s'était passée la scène. Ils revenaient de réveillonner avec deux autres compatriotes : Diaz Lorenzo, 18 ans et La Hera Eusilio, 36 ans. Ces deux derniers venaient de quitter le groupe quand les coups de revolver retentirent, blessant grièvement Abad Ramon.

Les recherches affectuées pour retrouver les deux espagnols supposés être les auteurs de cet attentat sont demeurées jusqu'à présent infructueuses. Le blessé les accuse d'ailleurs formellement.

On suppose que c'est par vengeance qu'a été commis cet acte criminel.

Epilogue des exploits du déserteur Rogé

LE TRIBUNAL DE VALENCIENNES L'A CONDAMNÉ A 13 MOIS DE PRISON

Le déserteur Edmond Rogé, évadé de la prison militaire de Lille, condamné à 5 ans de travaux publics pour désertion et qui, il y a quelques jours, tenta de s'évader de la maison d'arrêt de Valenciennes dans les circonstances que nous avons relatées, a comparu, hier, mercredi, à 14 heures 30, devant le tribunal correctionnel de Valenciennes, sous l'inculpation : 1. d'avoir, à Hasnon, le 21 novembre 1923, soustrait frauduleusement un portefeuille contenant une somme de 37 francs au préjudice de Louis Henneton ; 2. d'avoir porté des coups à M. Louis Henneton.

M. le président Bouillon, procède à l'interrogatoire de Rogé, qui a déjà subi, malgré son âge, trois condamnations dont une à un mois de prison avec sursis, pour vol, en 1920.

Rogé nie les faits qui lui sont reprochés, mais le plaignant, Louis Henneton, vient renouveler la déclaration qu'il fit à la gendarmerie. Pour lui, pas de doute, son agresseur est bien Rogé.

M. Rogier, substitut du procureur de la République, qui est au siège du ministère public, rappelle au tribunal la conduite de l'inculpé qui, dernièrement tenta de s'évader et blessa assez grièvement le gardien-chef de la maison d'arrêt, M. Campagne. Il requiert contre le prévenu une peine sévère.

L'évadé-déserteur a été condamné à **treize mois de prison.**

Rogé, ligotté et encadré par un brigadier et deux gendarmes, a réintégré à 15 heures la maison d'arrêt de Valenciennes.

Un avion a dû atterrir près de Valenciennes

Mercredi matin, un avion de la Compagnie Franco-Roumaine, type « Spad », faisant actuellement des essais d'endurance, pour la Compagnie Samson, avec un moteur de 300 chevaux, capable de fonctionner 150 heures sans arrêt, parti de Bruxelles pour Le Bourget, a dû, à 9 heures 55, atterrir par suite du brouillard, dans un champ situé entre les communes de Saint-Saulve et d'Onnaing.

Cet avion était monté par le pilote Raveu et le mécanicien Sarrazin. Il avait volé, sans encombre jusqu'à Mons. Au cours de l'atterrissage, l'avion heurta un pieu et eut une aile endommagée. Les pilotes sont sains et saufs et espèrent repartir aujourd'hui, jeudi, à la pointe du jour.

La question du nombre des députés à la Chambre

AUCUNE SOLUTION N'A ÉTÉ ENCORE ADOPTÉE

Paris, 26. — La Chambre a discuté durant les séances de la matinée et de l'après-midi la proposition de loi concernant la fixation du nombre des députés pour la treizième législature, c'est-à-dire pour celle qui s'ouvrira en mai prochain. M. Vaillat demande à ce que le nombre de 583 députés, fixé par la loi de 1919 soit respecté. BRACKE au contraire déclare qu'il s'en tient au projet de la Commission qui fixerait le nombre des députés à 577.

Au nom du Gouvernement M. MAUNOURY demande à la Chambre le maintien du nombre actuel des députés soit 626, et il déclare qu'il soutiendra l'amendement que M. GAVINI a déposé dans ce sens.

Le président donne lecture de l'amendement Gavini. M. CHERON, au nom du Gouvernement, l'appuie.

On met aux voix cet amendement qui est repoussé par 359 voix contre 160. La séance est ensuite suspendue jusqu'à 15 heures.

UN AMENDEMENT DE M. LOUCHEUR

La séance est reprise à 15 heures et la discussion de la matinée se poursuit. Le début de l'article unique du projet de loi est ainsi conçu :

« Chaque département élit autant de députés qu'il a de fois 75.000 habitants de nationalité française ; toute fraction supplémentaire donnant droit à un député de plus.

M. LOUCHEUR propose de supprimer les mots « nationalité française » afin d'appliquer la règle qui a toujours été suivie et qui consiste non pas à faire voter les étrangers mais à tenir compte de la population réelle au département.

MM. BONNET et VARENNE l'appuient.

L'amendement de M. LOUCHEUR mis aux voix est adopté par 290 voix contre 232.

LA REPRÉSENTATION DES R. L.

La Chambre adopte la fin du paragraphe 1 de l'art. 1, qui stipule que chaque département élit au moins 3 députés, et qu'à titre transitoire et jusqu'à ce qu'il ait été procédé à un nouveau recensement pour les départements suivants : Aisne, Ardennes, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme, Vosges, les chiffres servant de base à la détermination du nombre des députés seront ceux du recensement de 1911.

REPRÉSENTATION URBAINE ET RURALE

Un débat s'élève au sujet de l'amendement LOUCHEUR qui porte le nombre des députés à 599 alors que la Commission avait proposé le chiffre de 577.

M. VILLENEAU craint qu'il n'avantage les villes où résident de nombreux étrangers (et notamment Paris, au détriment de la représentation des campagnes.

M. TARDIEU s'y déclare hostile pour les mêmes raisons ce qui amène M. LOUCHEUR à protester contre l'interprétation de son amendement. Au sujet des 22 députés nouveaux celui-ci démontre qu'il y en aura 15 élus par des départements purement ruraux.

Un nouveau débat vient se greffer sur le précédent et détermine par M. ROQUETTE qui demande que le chiffre actuel soit maintenu et qu'appuie le ministre de l'Intérieur.

L'amendement Roquette mis aux voix, est repoussé par 338 voix contre 219.

UNE SOLUTION TRANSACTIONNELLE

Pour concilier adversaires et partisans de l'amendement de M. LOUCHEUR, M. Bellet demande une seconde lecture ce qui aurait pour effet d'ajourner l'étude de la question.

La proposition de M. Bellet tendant à décider une seconde lecture est mise aux voix et votée par 328 voix contre 239. Sur la proposition de M. LE GUEN, cette seconde lecture viendra en tête de l'ordre du jour de jeudi après-midi.

La séance est ensuite levée.

L'affaire de captation d'héritage de Béthune

Une affaire de captation d'héritage dure depuis des années.

Il s'agit d'un nombre respectable de millions légués aux enfants d'un ancien député du Pas-de-Calais, M. le docteur Morel, par sa cliente décédée, Mme Masure, épouse de M. Masure, président du tribunal de Béthune.

Jugée l'année dernière en première instance à Douai, l'affaire avait eu une solution favorable à M. Morel, que défendait Me Viviani. Elle est revenue hier devant la première chambre civile de la Cour de Douai. Le ministère public a demandé confirmation du 1er jugement favorable à M. Morel.

La Cour rendra son arrêt dans quelques jours.

Le cadavre d'un nouveau-né dans une rue de Roubaix

Remarquant un paquet de forme et de proportions insolites, que l'on avait jeté dans un terrain vague de la rue Charles-Gounod, à Roubaix, un passant a voulu s'informer de son contenu. Il a eu la macabre surprise de ne trouver que le cadavre nu d'un enfant nouveau-né, du sexe féminin.

Le commissaire de police du 1er arrondissement M. Richard, a informé le Parquet. Le corps a été déposé à la morgue de l'Hôpital.

NOTRE CONCOURS DES CÉLÉBRITÉS

La distribution des Prix

Les prix et récompenses seront adressés gratuitement aux gagnants qui nous en feront la demande.

Les gagnants pourront, s'ils le préfèrent, *retirer leurs prix ou récompenses en nos* Bureaux, 186 bis, rue de Paris, à Lille, à partir du Vendredi 28 Décembre, de 9 heures à midi et de 14 heures à 18 heures, contre présentation de pièces d'identité.

LES CAMELOTS DU ROY devant le Tribunal Correctionnel de Lille

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

L'audience est ouverte à 14 heures. M. Lejay préside entouré de MM. Merchier et De Blangy. Le Ministère public est représenté par M. Donnat, substitut. Les accusés sont à leur banc, assez agités, plutôt agressifs.

M. POTENTIER, commissaire central de Lille, vient le premier déposer à la barre. Très calme, avec beaucoup de modération le chef de la police lilloise relate les incidents dont il fut le témoin.

Les manifestations, dit-il, sont soumises à Lille, à une autorisation verbale donnée par la Municipalité. Aucune demande n'ayant été faite par les Camelots du Roy, je me suis avancé vers eux et leur ai demandé : Avez-vous une autorisation pour manifester ? Ils répondirent négativement puis continuèrent à conspuer Malvy.

Mon but était d'éviter une rencontre avec l'autre groupe, rencontre qui, si elle s'était produite, n'aurait pas manqué d'être marquée de sanglants incidents.

La manifestation continua. C'est alors que je téléguais 30 agents, pour l'empêcher de passer rue du Palais Rihour où elle voulait s'engager. Les manifestants voulurent passer quand même. Une bagarre éclata. Des agents furent blessés et les perturbateurs arrêtés et conduits au poste. Les camelots mis en état d'arrestation portaient tous des cannes, des casse-têtes, des matraques qui ne laissaient aucun doute sur leurs intentions. Au cours de précédentes manifestations, même communistes, des coups de poing ont déjà été échangés avec la police. Jamais, cependant, les manifestants ne se servirent d'armes quelconques. Au poste, d'ailleurs, M. Théry père m'a déclaré avoir mis lui-même des casse-têtes dans les poches de ses fils.

M. DESBORDES, commissaire de police, qui était de permanence, vient ensuite à la barre et confirme en tous points les procès-verbaux qu'il a rédigés sur les incidents.

LA DÉPOSITION D'UN AGENT BLESSÉ

Puis on entend M. DESMET, agent de police, qui porte encore à la tempe gauche, la trace des coups des gens du Roy. Il s'est senti tirer par la pèlerine, par M. Gabriel Théry. Ayant appréhendé son agresseur, d'autres vinrent à la rescousse, c'est alors qu'il reçut le magistral coup de canne, qui faillit l'assommer. M. VAN HEEPEL a vu Rassez frapper l'agent Desmet et l'a désigné immédiatement aux agents.

M. Rassez nie énergiquement. J'avais une canne dit-il mais je me trouvais alors à 15 mètres de la bagarre.

Le témoin maintient formellement sa déposition.

Le président donne lecture des précédentes déclarations de l'inculpé et souligne leurs variations.

— On m'a dicté ma réponse à l'instruction déclare le prévenu, qui s'attire pour cette prétention une verte admonestation. Plusieurs agents défilent puis vient à la barre, l'agent 44, M. Nautour, le prétendu « assassin » !

L'AGENT 44 S'EST DÉFENDU

Avec calme et beaucoup de modération, l'agent 44 relate les incidents du poste. M. Jean Théry était en face de moi, dit-il, armé d'une matraque, qu'il se refusait de livrer. Je voulus le désarmer. C'est alors que je fus assailli par son frère. Ce n'est que par la force qu'on put désarmer le forcené. On apporte l'arme en question. C'est un nerf de bœuf très solide, portant au bout une lourde boule de plomb.

M. Jean Théry la reconnaît. « Je l'avais prise dit-il non pour m'en servir contre la police, mais comme arme défensive contre les agressions possibles des anarchistes.

C'est donc que vous vouliez rencontrer les autres manifestants ?

— Non, répond l'inculpé.

On n'y participe pas. On reste chez soi !...

Les camelots murmurent dans l'ensemble, sévrés au public. Le président menace de faire évacuer la salle ! Toute manifestation nouvelle du public sera sévèrement réprimée. Les débats continuent.

AU TOUR DES CAMELOTS

Successivement les nombreux camelots du Roy cités comme témoins à décharge viennent déposer. Ils prennent naturellement la défense de leurs amis, parlent de la violence, de la brutalité des agents mais n'arrivent pas à disculper les prévenus. L'un d'eux, M. Clément Delattre, de Lambersart, très courageux ! ! ! avoue avoir revêtu plusieurs gilets pour parer éventuellement aux coups. Naturellement sa déclaration soulève l'hilarité !...

Quand le président leur demande. Aviez-vous des matraques ?

Tous répondent négativement.

Contre qui devaient-elles servir ?

Invariablement on répond : « Je ne sais pas ».

UN INCIDENT

M. LEROUX, camelot, avocat au barreau de Lille, vient déposer à son tour. Il va déchaîner un incident, dont il faillira lui-même être victime.

Il affirme, en effet, être rentré dans le poste et avoir assisté à la « scène de sauvagerie » qui s'y déroula après l'arrestation.

L'agent de sûreté TAINE, par contre, affirme sous la foi du serment, qu'il se trouvait à la porte et que M. Leroux n'est pas entré.

— Vous mentez ! clame le premier.

M. DONNAT, représentant le Ministère public, se dresse. Une parole grave, dit-il, vient d'être prononcée à l'égard d'un témoin honorable. Je demande qu'une peine sévère atteint jusqu'à l'emprisonnement immédiat, soit prononcée contre celui qui a porté l'accusation !... La demande est nette.

Le tribunal se retire pour délibérer. L'audience est suspendue. Un quart d'heure plus tard, elle reprend.

M. LEROUX regrette le mot injurieux, mais maintient sa déposition.

Le témoin s'étant retiré, l'incident est déclaré clos.

Alors commence l'interrogatoire des prévenus.

Successivement, ils défilent à la barre, s'expliquent, cherchent à se justifier. Ils ont agi en patriotes mais personne cependant n'a frappé. Ils avaient pris des matraques, c'est vrai, mais, pour se défendre, le cas échéant, des cannes, pour indiquer la direction à prendre par les manifestants ! Tous les faits qui leur sont reprochés, ils les nient. Ils ont été trop bien élevés pour agir de la sorte !

L'interrogatoire n'apporte aucun élément nouveau, aucune précision !

LE RÉQUISITOIRE

La parole est donnée à Me DONNAT, substitut qui prononce un réquisitoire clair, précis, plein de sagesse et d'impartialité.

« L'affaire est simple, dit-il, il suffit de se demander si deux des inculpés ont été trouvé porteurs d'armes prohibées, si un autre ne s'est pas rebellé et si les deux derniers ont porté des coups aux agents. D'un côté on voit des jeunes gens intelligents et patriotes — mais qui n'ont pas le monopole du patriotisme — se livrer à des actes condamnables et répréhensibles, de l'autre des gens qui ont fait eux aussi leur devoir pendant la guerre et le font encore tous les jours dans la mêlée des partis. Je ne laisserai pas faire le procès de la police. Les faits reprochés sont d'ailleurs antérieurs aux prétendues scènes de violence du bureau de police.

M. DONNAT ne citera aucun nom, pas plus celui de l'ancien ministre que ceux des représentants et leaders de la jeune monarchie, on pourrait prendre certaines allusions pour des provocations. Très clairement, il expose les faits JEAN THERY et PATTYN sont poursuivis pour port d'arme prohibée ; GABRIEL THERY pour rébellion ; THERY MICHEL et RAYMOND RASSEZ pour violences à agents.

Il n'est nullement question ici d'incohérence de jeunesse. Les inculpés savaient ce qu'ils faisaient, ce sont des perturbateurs en présence de l'ordre ! La politique n'a rien à faire dans cette histoire. La violence appelle la violence et provoque la réaction qui on s'en rend compte à des effets funestes.

Faisant allusion au nationalisme intégral, par delà même le siècle du grand roi, déclare Me Donnat, ce serait tenter l'impossible que de nous ramener aux choses mortes et de vouloir réhabiliter le régime de l'assassinat et de l'obscurantisme !... Me Donnat termine en demandant beaucoup de fermeté dans la répression !..

LES PLAIDOIRIES

Au réquisitoire suivent les plaidoiries de Me BRACKERS D'HUGO FILS plaide pour PATYN et Me DE VAREILLES SONNIÈRE pour RASSEZ. Me THERY père des inculpés regrette qu'une action publique n'ait pas été engagée pour les faits qui se sont déroulés au poste. Il demande au Procureur de la République, d'ouvrir une enquête. Si sa demande est rejetée il introduira lui-même une action civile. Me GAYET termine la série des plaidoiries en s'efforçant d'établir l'innocence des trois fils Théry. Tous les avocats plaident l'acquittement.

LE TRIBUNAL DÉCIDE DE METTRE L'AFFAIRE EN DÉLIBÉRE. LE JUGEMENT SERA RENDU A HUITAINE. L'audience est levée à 7 h. 15 du soir. Un groupe imposant d'agents stationnent devant le Palais de Justice, mais la foule, très calme, se disperse sans le moindre incident.

M. P.

Un prisonnier s'évada à Roubaix...

...ET EN RAMENA DEUX AUTRES

Deux gaillards fêtaient la Noël avec un remarquable enthousiasme. A tel point que, mardi matin, ils étaient déjà « murs », Jules Colier, 32 ans, maçon, demeurant rue de l'Espérance, 51 et Julien Descamps, 31 ans, manœuvre, demeurant rue des Longues-Haies, 192, — ce sont nos deux gaillards, qui se trouvaient alors Place de la Gare, ils se prirent de querelle avec un passant, M. Arnold Dumarteau, demeurant rue de la Rédoute 115, auquel ils portèrent des coups. Deux agents intervinrent et réussirent à conduire au dépôt de la rue des Arts, les deux compagnons, non sans avoir reçu quelques horions.

L'UN S'ÉVADE....

Cette petite comédie serait ordinaire si elle s'arrêtait ici : mais l'un des deux acteurs a voulu la conter par un trait d'une audace assez rare. Julien Descamps, en effet, quelques heures après son incarcération, était déjà loin de la cellule où on l'avait enfermé. Il avait trouvé le moyen d'ouvrir la grille du guichet, et, allongeant un bras, n'avait pas eu de peine ensuite à faire jouer les verrous. Il s'était hissé sans bruit sur la plateforme de la cuisine qui dépend de l'habitation de M. le commissaire Flament et un rétablissement l'avait enfin amené sur la toiture de l'immeuble des Fourneaux économiques : c'était la liberté....

ON LE RAMENE EN COMPAGNIE...

Pour être complète, une comédie qui a plus d'un acte en a généralement trois. Le troisième ne manque pas à celle-ci. Il s'est déroulé à l'estaminet Boterdael, rue des Longues-Haies, 185. C'est là que Julien Descamps se trouvait hier matin, lorsque l'agent Boulinguez, qui l'avait arrêté la première fois avec l'aide de son collègue Tack finissait par le retrouver. L'agent reçut aussitôt deux camarades et l'évadé fut bientôt mis dans l'impossibilité de fuir. Il voulut résister et un de ses compagnons, le secondant, tenta de s'opposer à son arrestation. Celui-ci, Augustin Deschemacker, 29 ans, ratiacheur, demeurant rue Magenta, 2, n'arriva qu'à se faire coffrer lui-même.

Inutile d'ajouter que les précautions nécessaires ont été prises pour qu'une nouvelle évasion fut impraticable. Les trois pochards s'en sont aperçu et le dernier venu, Deschemacker, en a été réduit à casser les vitres de la cellule.... Il n'y a gagné, dit-on, qu'un courant d'air et une addition regrettable au rapport de la police qui le concerne.

Le temps d'aujourd'hui

Mauvais temps, ciel couvert avec pluies, vent de Sud-Ouest à Ouest 6 à 8 m. Température minimum 0°.

Le Sénat a voté les diverses lois de finances pour 1924

Paris, 26. — Le Sénat a, dans sa séance de la matinée, adopté divers projets de loi dont plusieurs intéressant les régions libérées. On ratifie la convention signée entre la Banque de France et le Ministre des Finances, fixant le remboursement à cet établissement à 800 millions.

Adoptés ensuite :

Le projet ouvrant un crédit pour paiement de primes aux surfaces ensemencées en blé, méteil et seigle dans les régions dévastées (récolte 1921). Le projet tendant à fixer les conditions d'apurement des comptes de guerre. A la demande de M. LEBRUN, M. de Lasteyrie précise que le délai d'un mois prévu pour les demandes de remboursement des bons de monnaie émis en territoire envahi pendant l'occupation, sera porté à la connaissance des porteurs par tous les moyens possibles.

Le Sénat examine ensuite les crédits provisoires pour les dépenses recouvrables (douzièmes provisoires pour les mois de janvier et février 1924). L'ensemble du projet est adopté, après quelques minimes modifications de crédits non sans que MM. DE LASTEYRIE et REIBEL aient rendu hommage au patriotisme et à l'ardeur au travail des populations des régions dévastées. La séance est ensuite levée.

La séance de l'après-midi

A 16 heures, la séance est reprise pour la discussion du projet autorisant la perception pour 1924, des droits, produits et revenus publics, ainsi que l'ouverture de crédits votés par la Chambre, en vue d'un relèvement de l'indemnité pour charges de famille et des indemnités de résidence.

La parole est donnée au rapporteur général, M. BERENGER, qui fait un exposé optimiste de la situation financière du pays, montre l'excellente situation de notre commerce et termine par des louanges pour la politique déflationniste pratiquée par le gouvernement.

OPTIMISME OFFICIEL

Le Ministre des Finances, M. DE LASTEYRIE, lui donne la réplique et, surenchérissant, brosse de notre situation financière, un tableau encore plus séduisant.

La dépréciation du franc serait due à des manœuvres étrangères, que rien ne justifie, ni notre budget, qui est en équilibre, ni nos dettes, dont le remboursement va en s'accentuant.

Notre balance commerciale ne présente plus, déclare, notre grand argentier, qu'un déficit d'un milliard 200 millions, d'ailleurs compensé très largement par des dépenses faites en France par les étrangers.

Le nombre total des chômeurs en France n'est que de 421.

LE POINT NOIR

M. DE LASTEYRIE passe ensuite à l'examen de la situation faite à notre franc sur les marchés financiers. Si notre monnaie est sous-estimée, ce n'est pas pour des raisons économiques mais pour des raisons d'ordre psychologique.

Il fait l'historique des fluctuations du franc et en attribue surtout la dépréciation aux masses énormes de francs que détiennent des maisons étrangères et à la pénurie de notre portefeuille en valeurs étrangères.

LES DÉPENSES POUR LES R. L.

On nous accuse, déclare le ministre, d'avoir fait de folles dépenses dans les régions libérées le pays peut avoir la certitude que les sommes prévues pour les régions, ont été honnêtement et loyalement dépensées, ce qui le prouve, c'est l'admirable résurrection de nos régions dévastées.

Nous voyons d'ailleurs la fin de ces dépenses, car elles seront terminées dans les trois années.

Après un rapide aperçu sur notre politique des réparations, il termine en promettant une politique de fermeté qui mettra un terme à la crise du franc.

LE VOTE DES ARTICLES

Le Sénat passe à la discussion des articles. Après un court débat sur quelques points de détail, les 26 articles du projet sont votés, après que le rapporteur eut protesté contre le projet apporté à transmettre le rapport sur le projet déjà voté par la Chambre.

L'ensemble du projet est adopté par 257 voix contre 8. La séance est ensuite levée.

Encore un drame entre Polonais

A LOURCHES L'UN DE CES ÉTRANGERS BLESSA GRIÈVEMENT SON COMPATRIOTE

La Compagnie des mines de Douchy occupe à la fosse Schneider, à Lourches, de nombreux étrangers, russes, autrichiens, ou allemands. Ils logent dans une habitation commune, située lieudit « Le Casse Caillou », à proximité de la commune de Lourches.

L'entente ne règne pas chez ces étrangers et des querelles éclatent fréquemment.

Hier vers 18 heures, rentrant à la Colonie un Polonais, Gorski Bolestas, 32 ans, constata que ses compatriotes se livraient à une bagarre en règle. A l'aide d'un pic, Pierre Ledovoin, 25 ans, avait brisé une porte qui séparait les chambres des locataires.

Bolestas demanda des explications, mal lui en prit, car un de ses compatriotes, François Leszek s'élança sur lui avec un couteau et lui en porta trois coups violents; deux l'atteignirent à la tête et l'autre au bras droit.

Des témoins de cette scène intervinrent. Un docteur, mandé d'urgence, vint prodiguer ses soins à Bolestras et lui donner des soins.

La gendarmerie se rendit sur les lieux. D'après les premiers résultats de l'enquête, il résulterait que le blessé, d'un caractère violent, aurait provoqué ses camarades. Il aurait même menacé avec une bouteille Leszek, qui ne fit que se défendre.

Comme aucun de ces individus ne parle français, la gendarmerie a dû mander un interprète pour poursuivre son enquête. Le parquet de Valenciennes a été saisi des faits.

LA VIE DE PLUS EN PLUS CHÈRE

L'impôt unique sur les charbons

IL EST A SOUHAITER QUE LE SÉNAT R. T. FIERA LE VOTE DE LA CHAMBRE

Le Président de la Chambre Syndicale des négociants en charbons en gros du Nord de la France, M. Delattre Lemarcq, nous adresse une longue note que nous ne pouvons insérer in extenso, faute de place et faisant ressortir que **53 % DES REDEVABLES N'ONT PAS PAYÉ L'IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONCERNANT LES CHARBONS EN 1922, ALORS QUE LA GRANDE FOULE DES PETITS INDUSTRIELS, DES CONSOMMATEURS DE CHARBONS DE FOYER DOMESTIQUE, L'ONT PAYÉ 2 FOIS, 3 FOIS ET PARFOIS MÊME 4 FOIS !...**

La même note nous apprend que la taxe de 1.10 % si elle avait été appliquée sur les charbons à la production en 1922, notre Trésor aurait touché plus de 78 millions alors qu'il ne l'a été versé que 35 à 40 millions par l'ancien mode d'impôt perçu quelquefois quatre fois.

Il ne faut pas que l'on fasse plus longtemps payer par les petits, par les modestes, un impôt que les gros industriels et patrons des houillères ne paient pas. Pour cela il faut que le Sénat et le ministre des Finances ratifient la loi votée récemment par la Chambre des Députés et prévoyant l'impôt unique de 1.10 % à la production.

Contre la hausse du pain

UN CONSEIL AUX CULTIVATEURS

On nous communique : « La situation au point de vue du prix du pain devient de plus en plus critique ; les circonstances climatériques ont amené, paraît-il certains cultivateurs à retarder les battages rendus difficiles.

M. le Ministre de l'Agriculture a demandé que tous les blés susceptibles d'être battus, le soient le plus tôt possible, de façon à procurer au marché la certitude de l'existence de la liaison avec la prochaine récolte.

Le Bureau de la Société des Agriculteurs du Nord, rappelle instamment à tous les cultivateurs qui pourraient avoir encore du blé non battu, qu'il est urgent de mettre en pratique les conseils de M. Chéron.

Il y a ici une question vitale pour l'Agriculture, aussi a-t-il le ferme espoir de voir la culture agir en conformité avec l'intérêt général.

La Société est toujours prête à défendre les intérêts des cultivateurs, mais encore faut-il que ceux-ci fassent tout le possible pour faciliter la tâche de ceux qui se consacrent à leur défense. »

L'INDEMNITÉ DE ZONE AUX FONTIONNAIRES

La Fédération Postale, des Fonctionnaires et des Tabacs du Nord, nous communique le texte suivant d'un télégramme adressé aux députés du département :

« Apprenons commission interministérielle maintenant ses propositions antérieures supprime ou réduit pour 1924 indemnités zone grandes villes Nord et refuse extension à banlieue. Cours débats sur 1920. Ministre a pris sur ces points engagements formels et Chambre a voté samedi dernier, grâce à votre intervention rétablissement crédits au chiffre primitivement demandés par Gouvernement c'est-à-dire maintien intégral indemnités pour 1924.

Fonctionnaires Nord profondément respectueux formes légales mais soulevés par un tel manquement aux engagements pris et à volonté catégorique du Parlement protestent vivement. Leur situation dans région exceptionnellement chère motiva vos votes sur 1920. S'associant à votre attitude, ils considéreraient comme une véritable provocation réduction aussi indigne leurs ressources au moment où de toutes parts s'élèvent demandes justifiées augmentation. Ils vous supplient agir immédiatement pour obtenir étude par Ministre rapport commission Préfecture Nord et acceptation intégrale ses propositions éminemment consciencieuses. Sentiments reconnaissance.

Pour Fédération Postale, des Fonctionnaires et des Tabacs. PLOUVIET. GREGE. DUMOT. »

LA QUESTION PORTÉE AU SÉNAT

Le rapport de M. Henry Bérenger, distribué au Sénat et dont nous parlons d'autre part, approuve le relèvement des indemnités pour charges de famille et des indemnités de résidence aux fonctionnaires, voté samedi dernier par la Chambre des Députés : il fait ressortir que le coût de la vie a augmenté dans une proportion plus importante que le relèvement adopté, ajoute que le devoir fiscal actuel comporte des sacrifices pour tous les citoyens et que les mesures adoptées ne sont que provisoires.

Une visite préfectorale à la Semaine du Poisson

La Commission Départementale du Nord des Denrées, ayant à sa tête M. Morain, Préfet du Nord, s'est rendue hier à Lille, à 10 h. 30, au Palais Rameau, où se tiennent actuellement, ainsi que nous l'avons fait connaître, la Semaine du Poisson, et une Exposition des articles de pêche et ménagers.

M. le Préfet était accompagné de MM. Cameau, secrétaire général de la Préfecture ; Guilbaut, conseiller général ; Van Eslandt ; Jooris ; Creton adjoint au maire de Lille et diverses personnalités qui appartiennent à la Commission.

Le groupement, tout en constatant le bon agencement des friteries, a délibéré sur plan de la question du poisson. Après avoir pris le vin d'honneur et goûté la « ration » à cinquante centimes, les visiteurs se sont réunis dans une salle du 1er étage, où l'adjoint Creton a résumé la situation en une conférence documentée sur le commerce et la vente du poisson. M. Cameau, au nom de la Commission, a loué les mérites de l'organisation et félicité en particulier l'adjoint Creton de son bel et louable effort. La Commission des Denrées se réunira de nouveau samedi 29 courant au Palais et y sera reçue en même temps que les représentants de la Presse. M. le Préfet assistera à l'entrevue.

A noter que les visites affluent autour des stands. Hier, ce fut le tour à 9 h. 30 des Enfants de l'Hospice des Bleuets.

FEUILLETON DU 28 DECEMBRE 1923 N.33

LE DIAMANT VERT

Roman-Cinéma en 12 épisodes de Pierre MARODON

:: :: Film PHOCÉA :: :: — Mise en scène de l'auteur

CINQUIÈME EPISODE

Louisette Brochu, Cocotte !

Un jour, ses amis le surprirent alors qu'il se livrait à une occupation bizarre. Dans la petite guitoune qui servait de cuisine à la brave Josephine, au-dessus d'un feu deux, il tenait à deux mains le parchemin et l'exposait à la chaleur. Il le tournait et le retournait avec précaution.

— Que fais-tu donc ? demanda Maubreuil.

— Une idée m'était venue, répondit Sardac, mais je constate qu'elle n'est pas meilleure que les autres.

— Un palimpseste ? s'exclama Maurice.

— Il ou justement, c'est à cela que j'avais pensé.

D'un [illegible] attentif Pierre et Maurice suivaient les mouvements de Sardac. Criquet, [illegible] avait le grand yeux [illegible] Maubreuil par la manche [illegible] n'est-ce que c'est qu'un [illegible]

[illegible] aucun résultat.

[illegible] d'un réactif chi[illegible] Maurice.

— Essayons ! J'y avais songé dès Biskra et je me suis muni du nécessaire.

On revint sous la tente. Le parchemin, soumis à deux ou trois bains différents ne laissa rien apparaître. Criquet renouvela sa question :

— Un palimpseste, expliqua Maubreuil, est en définition générale, un manuscrit ancien dont on avait effacé l'encre pour y trouver un nouveau texte. Les anciens moines employèrent beaucoup ce procédé pour deux raisons : le parchemin ayant déjà servi était beaucoup plus assoupli et, d'autre part, parchemins et papyrus coûtaient fort cher. Mais on donne encore le nom de palimpseste à des documents secrets dont on a voulu dissimuler la véritable teneur. Tu sais ce que c'est que l'encre sympathique ?

— Oui !

— C'est un liquide incolore sur le papier ou le parchemin, mais que l'on peut rendre visible en le soumettant à l'action de la chaleur ou à certaines influences chimiques.

— Ah ! bon ! je comprends, répondit Criquet, et alors, M. Sardac a cru que le parchemin....

— Oui, il l'a cru, et tu voir, il s'est trompé ! fit Maubreuil avec un soupir.

Brahim, les sourcils froncés, l'air soucieux, avait assisté aux allées et venues de l'ingénieur, à ses recherches, à ses expériences. Le Kabyle semblait cacher une pensée et, contrairement à son habitude, il paraissait nerveux, impatient, irrésolu. Un matin, il se présenta devant Sardac et Courtenay.

— Je voudrais aller à Ain-Meskine ! dit-il.

Les Parisiens le regardèrent surpris.

— J'en rapporterai peut-être quelque nouvelle, reprit Brahim à qui il semblait répugner de donner une explication.

Les trois amis s'étaient fait un principe de ne jamais interroger le fidèle Kabyle.

— Va, dit Sardac. Combien faut-il de temps pour aller à l'oasis ?

— Si Sidi Maubreuil veut me prêter Djemmah, il me faudra trois heures au plus.

Maubreuil était à quelques pas, s'exerçant encore au lancement du lasso qui était devenu son jeu favori. Il entendit.

— Prends Djemmah, Brahim, prends-la, dit-il.

— De plus, ajouta le Kabyle, avec la jument, je défie bien n'importe quel poursuivant.

— Tiens, tu me tentes, s'écria Maubreuil. Ici, je pétine j'ai les nerfs dans un état déplorable. Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, ajouta-t-il en se tournant vers ses amis, j'accompagnerai Brahim, il ira à ses affaires, je visiterai l'oasis que je ne connais pas et un bon temps de galop m'aura fait du bien.

— Vous serez revenus ce soir.

— Il est sept heures du matin, répondit Brahim, nous serons de retour vers trois heures de l'après-midi.

Quelques instants après, Brahim sur Djemmah et Maubreuil sur Messaoud, son étalon blanc, s'élançaient dans la plaine.

A l'Oues-Merchouf, du haut du petit fortin de pierres sèches et de terre battue, Léon, Maurice, Criquet et les jeunes femmes avaient assisté au départ des deux cavaliers. Bientôt Léon et Maurice, suivis de Criquet, se dirigèrent vers la grotte, où, inlassable, l'ingénieur voulait reprendre ses recherches.

Les deux sœurs restèrent seules, suivant encore du regard les deux points noirs qui se perdaient dans les sables.

Majesté semblait inquiète, nerveuse.

— Oh ! Madeleine ! fit Jeann, vois donc le beau spectacle.

Le soleil, déjà haut sur l'horizon, incendiait la plaine de ses jets de pourpre. Madeleine était de plus en plus oppressée. Sa sœur, qui l'observait, la prit par la taille et la serra contre elle. A ce tendre geste, Majesté ne se contint plus et des larmes perlèrent au bord de ses longs cils...

— Madeleine, murmura Jeanne, bouleversée, Madeleine, ma chérie, qu'as-tu ?

— Rien... Je ne sais, balbutia Majesté avec effort, je ne suis pas superstitieuse, mais..

— Oh ! voyons, à quoi penses-tu ?...

Et, après une courte pause, Jeanne ajouta d'une voix engageante et câline :

— M. Maubreuil t'intéresse donc bien ?...

Madeleine frémit, ses joues s'empourprèrent, elle s'appuya sur sa cadette. Jeanne se haussa un peu et, dans ses deux mains, elle prit la belle tête de Majesté, de nouveau pâlie. Sur les beaux yeux clos qui se fermèrent sous la caresse, la jeune femme déposa un long baiser.

— Tu as ton secret, ma belle Majesté, dit-elle, mais ta petite sœur l'a deviné... depuis longtemps, va.

Madeleine ne se défendait plus.

— Ma chérie ! ma grande chérie ! ajou